



## **AVIS PUBLIC**

### **Politique d'accessibilité des chiens-guides et des chiens d'assistance à l'ICM**

Dans le but d'assurer le bien-être de nos patients et nos visiteurs, l'ICM s'est doté d'une politique d'accessibilité des chiens-guides et des chiens d'assistance dont voici les grandes lignes :

- La présence d'animaux à l'ICM est interdite.
- Seuls les chiens-guides et les chiens d'assistance ont accès à l'ICM.
- **Les seuls endroits où l'accès des chiens-guides et des chiens d'assistance sont tolérés sont : les consultations externes de l'ICM et de la recherche, la cafétéria et le Centre de prélèvements.**
- Si le maître d'un chien-guide ou d'un chien d'assistance doit être hospitalisé, il doit confier son chien à une personne ressource à l'extérieur de l'établissement.
- Si le maître d'un chien-guide ou d'un chien d'assistance doit subir un examen ou une procédure, il doit confier son chien à une personne accompagnatrice.
- Le maître d'un chien-guide ou d'un chien d'assistance doit toujours tenir son chien avec son harnais.
- Le maître du chien doit fournir, sur demande, le carnet de vaccination de son animal à jour.
- L'application de cette politique relève de l'agent de sécurité et de la conseillère en prévention des infections.

**Nous vous remercions de votre compréhension.**